



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
la Ville de Montréal-Est du 22 janvier 2020 à 19 h  
tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville  
situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

**Présence (s) :**

Monsieur Robert Coutu maire  
Monsieur le conseiller Alain Dion - district 1  
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2  
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3  
Monsieur le conseiller John Judd - district 4  
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5  
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

**Absence (s) :**

**Sont également présents :**

Madame Josée Guy, directrice générale  
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h 02.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

2.

Début : 19 h 08    Fin : 19 h 10

**ORDRE DU JOUR**

3.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2020  
202001-001**

3.1

Monsieur le conseiller Yan Major propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y ajouter le point 12.1 - Affectation d'une somme de 70 000 \$ pour le projet TPGT 2018-17 - Rénovation des bureaux administratifs à l'hôtel de ville pour assistances professionnelles, lequel ordre du jour se lirait comme suit :

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

### **3. ORDRE DU JOUR**

- 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 janvier 2020

### **4. PROCÈS-VERBAL**

- 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2019 et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019 à 19 h 05

### **5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- 5.1 Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires du conseiller du district 1, monsieur Alain Dion
- 5.2 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances

### **6. RAPPORT DES SERVICES**

- 6.1 Avenant au bail pour l'agrandissement des lieux loués par la Ville de Montréal-Est dans l'emprise Longue-Pointe (jardins collectifs)
- 6.2 Mandat à la firme Bélanger Sauvé afin de représenter la Ville de Montréal-Est dans la requête d'intervention forcée pour appel en garantie
- 6.3 Entente entre la Ville de Montréal-Est et l'agglomération de Montréal pour le paiement des frais pour le changement d'une conduite d'égout de 65 mètres sur l'avenue Broadway

### **7. RÈGLEMENT**

- 7.1 Adoption - règlement 61-2016-2 - Règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats - afin d'ajouter des définitions
- 7.2 Adoption - règlement 58-2016-8 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier et d'ajouter certaines dispositions relatives aux normes architecturales concernant les dispositions générales, les formes, éléments et matériaux autorisés ou prohibés pour différentes composantes d'un bâtiment principal
- 7.3 Adoption - règlement RCA19-11013-H - Règlement modifiant le règlement RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement RDP-PAT-ME (exercice 2005) afin de modifier les tarifs relatifs aux licences de chiens
- 7.4 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - Afin de modifier la somme exigée à 7 500 \$ pour une demande d'exemption par case de stationnement manquante.
- 7.5 Avis de motion - règlement 58-2016-9 - règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'encadrer les dispositions relatives à la vente, la culture ou la fabrication de produits dérivés du cannabis
- 7.6 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 24-2012 - Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Montréal-Est - afin d'en remplacer l'article 8 - Don
- 7.7 Présentation du projet de règlement 24-2012-3 - Règlement modifiant le règlement 24-2012 - Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Montréal-Est - afin d'en remplacer l'article 8 - Don
- 7.8 Adoption - Premier projet - règlement 58-2016-9 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage afin d'encadrer les dispositions relatives à la vente, la culture ou la fabrication de produits dérivés du cannabis
- 7.9 Adoption - Projet - règlement 58-2016-10 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier la somme exigée à 7 500 \$ pour une demande d'exemption par case de stationnement manquante

### **8. CONTRAT**

- 8.1 Affectation d'une somme de 50 000 \$ pour le projet TPGT-2018-21 – Finalisation des travaux de rénovation et d'agrandissement du CRÉR – Phase 2 pour études préliminaires supplémentaires – Services professionnels
- 8.2 Achat d'un tapis de "shuffleboard" et de l'équipement nécessaire pour l'Âge d'Or

## **9. PERSONNEL**

- 9.1 Ratification de la lettre d'entente intervenue entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des fonctionnaires des employés municipaux de Montréal (SCFP-429) ayant pour effet d'abolir le descriptif de tâches de la fonction "Chargé de communications" et de créer le poste de "Analyste aux communications"

## **10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

- 10.1 Demande de commandite des Chevaliers de Colomb – Assemblée 2396 Curé Guy Ducharme pour leur 25e anniversaire

## **11. DIVERS**

- 11.1 Aucun

## **12. AFFAIRE NOUVELLE**

- 12.1 Affectation d'une somme de 70 000 \$ pour le projet TPGT 2018-17 - Rénovation des bureaux administratifs à l'hôtel de ville pour assistances professionnelles

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

## **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller Claude Marcoux.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 janvier 2020 tel qu'amendé par ajouter le point 12.1 - Affectation d'une somme de 70 000 \$ pour le projet TPGT 2018-17 - Rénovation des bureaux administratifs à l'hôtel de ville pour assistances professionnelles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **PROCÈS-VERBAL**

4.

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2019 À 19 H 05**

**202001-002**

4.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2019 et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019 à 19 h 05.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5.

### **DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU CONSEILLER DU DISTRICT 1, MONSIEUR ALAIN DION**

5.1

Le greffier dépose séance tenante la déclaration d'intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller Alain Dion.

**RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES**

5.2

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances* au 15 janvier 2020.

**RAPPORT DES SERVICES**

6.

**AVENANT AU BAIL POUR L'AGRANDISSEMENT DES LIEUX LOUÉS PAR LA VILLE DE MONTRÉAL-EST DANS L'EMPRISE LONGUE-POINTE (JARDINS COLLECTIFS)**

**202001-003**

6.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est participe au projet des jardins collectifs en tant que partenaire.

Considérant que le projet en est un de communauté qui vise à améliorer l'offre et les habitudes alimentaires auprès de la communauté montréalaise.

Considérant que la phase 1 du projet fut un réel succès auprès de la population et qu'elle a répondu à un besoin développement social.

Considérant qu'il s'agit d'un projet novateur.

Considérant que le projet nécessite une plus grande superficie pour rejoindre un plus grand bassin de population dans la municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser madame Josée Guy, directrice générale, à signer l'avenant 1 de la convention de bail intervenue entre le Réseau de transport métropolitain (EXO) et la Ville de Montréal-Est, permettant ainsi l'agrandissement de la superficie des jardins collectifs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**MANDAT À LA FIRME BÉLANGER SAUVÉ AFIN DE REPRÉSENTER LA VILLE DE MONTRÉAL-EST DANS LA REQUÊTE D'INTERVENTION FORCÉE POUR APPEL EN GARANTIE**

**202001-004**

6.2

Considérant l'acte d'intervention forcée pour appel en garantie signifié à la Ville de Montréal-Est le 19 décembre dernier.

Considérant qu'il y a lieu pour la Ville de Montréal-Est d'être représentée afin de défendre ses intérêts dans ce dossier.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De mandater la firme Bélanger Sauvé afin de représenter la Ville de Montréal-Est dans le dossier de l'acte d'intervention forcée pour appel en garantie numéro 500-17-108576-193.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL POUR LE PAIEMENT DES FRAIS POUR LE CHANGEMENT D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT DE 65 MÈTRES SUR L'AVENUE BROADWAY**

**202001-005**

6.3

Considérant que l'entente-cadre détermine les responsabilités et les mécanismes de

remboursement des coûts relatifs aux travaux de la conduite d'agglomération.

Considérant que l'entente précise que tous les coûts relatifs à la conception, à la réalisation et à la surveillance des travaux de la conduite d'égout d'agglomération seront à la charge de l'agglomération et que cette dernière remboursera la Ville de Montréal-Est pour cette portion de travaux inclut dans le projet global "Broadway".

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'approuver l'entente entre la Ville de Montréal-Est et l'agglomération de Montréal pour le paiement des frais pour le changement d'une conduite d'égout de 65 mètres sur l'avenue Broadway et d'autoriser le maire et le greffier à la signer au nom de la Ville.

D'autoriser les virements budgétaires si nécessaires.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **RÈGLEMENT**

7.

### **ADOPTION - RÈGLEMENT 61-2016-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 61-2016 - RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS - AFIN D'AJOUTER DES DÉFINITIONS**

**202001-006**

7.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le règlement 61-2016-2 - Règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats - afin d'ajouter des définitions.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-8 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE MODIFIER ET D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX NORMES ARCHITECTURALES CONCERNANT LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES, LES FORMES, ÉLÉMENTS ET MATÉRIAUX AUTORISÉS OU PROHIBÉS POUR DIFFÉRENTES COMPOSANTES D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

**202001-007**

7.2

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-8 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier et d'ajouter certaines dispositions relatives aux normes architecturales concernant les dispositions générales, les formes, éléments et matériaux autorisés ou prohibés pour différentes composantes d'un bâtiment principal.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **ADOPTION - RÈGLEMENT RCA19-11013-H - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RCA04-11013 SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT RDP-PAT-ME (EXERCICE 2005) AFIN DE MODIFIER LES TARIFS RELATIFS AUX LICENCES DE CHIENS**

**202001-008**

7.3

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement RCA19-11013-H - Règlement modifiant le règlement RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement RDP-PAT-ME (exercice 2005) afin de modifier les tarifs relatifs aux licences de chiens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE MODIFIER LA SOMME EXIGÉE À 7 500 \$ POUR UNE DEMANDE D'EXEMPTION PAR CASE DE STATIONNEMENT MANQUANTE.**

**202001-009**

7.4

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - Afin de modifier la somme exigée à 7 500 \$ pour une demande d'exemption par case de stationnement manquante.

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 58-2016-9 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN D'ENCADRER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA VENTE, LA CULTURE OU LA FABRICATION DE PRODUITS DÉRIVÉS DU CANNABIS**

**202001-010**

7.5

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'encadrer les dispositions relatives à la vente, la culture ou la fabrication de produits dérivés du cannabis.

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 24-2012 - RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST - AFIN D'EN REMPLACER L'ARTICLE 8 - DON**

**202001-011**

7.6

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 24-2012 - Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Montréal-Est - afin d'en remplacer l'article 8 - Don.

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 24-2012-3 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 24-2012 - RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST - AFIN D'EN REMPLACER L'ARTICLE 8 - DON**

**202001-012**

7.7

Madame la conseillère Anne St-Laurent présente le projet de règlement 24-2012-3 - Règlement modifiant le règlement 24-2012 - Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Montréal-Est - afin d'en remplacer l'article 8 - Don.

**ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 58-2016-9 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'ENCADRER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA VENTE, LA CULTURE OU LA FABRICATION DE PRODUITS DÉRIVÉS DU CANNABIS**

**202001-013**

7.8

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement 58-2016-9 – règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage afin d'encadrer les dispositions relatives à la vente, la culture ou la fabrication de produits dérivés du cannabis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION - PROJET - RÈGLEMENT 58-2016-10 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE MODIFIER LA SOMME EXIGÉE À 7 500 \$ POUR UNE DEMANDE D'EXEMPTION PAR CASE DE STATIONNEMENT MANQUANTE**

**202001-014**

7.9

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 58-2016-10 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de modifier la somme exigée à 7 500 \$ pour une demande d'exemption par case de stationnement manquante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONTRAT**

8.

**AFFECTATION D'UNE SOMME DE 50 000 \$ POUR LE PROJET TPGT-2018-21 – FINALISATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'AGRANDISSEMENT DU CRÉR – PHASE 2 POUR ÉTUDES PRÉLIMINAIRES SUPPLÉMENTAIRES – SERVICES PROFESSIONNELS**

**202001-015**

8.1

Considérant que des investigations et/ou assistances professionnelles complémentaires en architecture, en mécanique du bâtiment, en électricité ou autres sont nécessaires dans le cadre du projet TPGT-2018-21 - Finalisation des travaux de rénovation et d'agrandissement du CRÉR – phase 2 - Services professionnels.

Considérant que ces investigations et/ou assistances professionnelles permettraient à la Ville des économies lors de la réalisation des travaux à venir dans le cadre de ce projet.

Considérant que les analyses seront nécessaires pour la réalisation de travaux indépendamment de la réalisation ou non de la phase 2 du CRÉR.

Considérant la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'affecter une somme de 50 000 \$ pour la réalisation d'études et/ou d'inspections préliminaires supplémentaires nécessaires pour la finalisation des plans et devis du projet TPGT-2018-21 – Finalisation des travaux de rénovation et d'agrandissement du CRÉR – Phase 2 à partir du surplus non autrement affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ACHAT D'UN TAPIS DE "SHUFFLEBOARD" ET DE L'ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRE POUR L'ÂGE D'OR**

**202001-016**

8.2

Considérant qu'un tapis fait jouer 4 personnes à la fois.

Considérant l'augmentation du nombre de membres de l'organisme l'Âge d'Or participant à l'activité qui est passé de 12 à 22 membres.

Considérant que la clientèle actuelle est majoritairement constituée de résidents montréalais.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'acheter un troisième tapis de shuffleboard et d'affecter une somme suffisante au paiement de cet achat à même le surplus non autrement affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **PERSONNEL**

9.

### **RATIFICATION DE LA LETTRE D'ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP-429) AYANT POUR EFFET D'ABOLIR LE DESCRIPTIF DE TÂCHES DE LA FONCTION "CHARGÉ DE COMMUNICATIONS" ET DE CRÉER LE POSTE DE "ANALYSTE AUX COMMUNICATIONS"**

9.1

**202001-017**

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'approuver la lettre d'entente entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des employés municipaux de Montréal (SCFP – 429) qui a pour effet :

- D'abolir le poste d'agent aux communications;
- De créer un poste d'analyste aux communications;
- D'approuver le descriptif de tâches inhérent à cette nouvelle fonction;
- D'octroyer le poste d'analyste aux communications à monsieur Samuel Gaudreault-Gaucher, et ce, rétroactivement au 15 mai 2019.

D'autoriser la directrice générale et le directeur adjoint ressources humaines à signer cette lettre pour la Ville de Montréal-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

10.

### **DEMANDE DE COMMANDITE DES CHEVALIERS DE COLOMB – ASSEMBLÉE 2396 CURÉ GUY DUCHARME POUR LEUR 25E ANNIVERSAIRE**

10.1

**202001-018**

Considérant les informations recueillies auprès de l'organisme.

Considérant l'analyse du budget de l'événement.

Considérant l'importance des revenus anticipés et possibles lors de l'événement.

Considérant que l'organisme n'est pas reconnu par notre municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De refuser la demande de commandite déposée par les Chevaliers de Colomb - Assemblée 2396 du Curé-Guy-Ducharme pour l'organisation de la fête du 25e anniversaire de leur fondation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **DIVERS**

11.

## **AFFAIRE NOUVELLE**

12.



**AFFECTATION D'UNE SOMME DE 70 000 \$ POUR LE PROJET TPGT 2018-17 -  
RÉNOVATION DES BUREAUX ADMINISTRATIFS À L'HÔTEL DE VILLE POUR  
ASSISTANCES PROFESSIONNELLES**

**202001-019**

12.1

Considérant que des investigations et/ou assistances professionnelles complémentaires en architecture, en mécaniques du bâtiment, en électricités ou autres sont nécessaires dans le cadre du projet TPGT-2018-17 - Rénovation des bureaux administratifs à l'hôtel de ville.

Considérant la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'affecter une somme de 70 000 \$ au projet TPGT 2018-17 - Rénovation des bureaux administratifs à l'hôtel de ville pour assistances professionnelles à partir du surplus non autrement affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

13.

Début : 19 h 23 Fin : 20 h 05

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**202001-020**

14.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 20 h 05.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Robert Coutu (S)*

ROBERT COUTU

Maire

*Roch Sergerie (S)*

ROCH SERGERIE, avocat

Greffier